



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1632  
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

**Aménagement de la place de Hollande financé par des fonds privés,  
situé sur les parcelles du domaine public communal de la Ville de  
Genève N<sup>os</sup> 2985, 7630, 7631, 7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste,  
Genève-Cité (PR-1632)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre m) de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 55 oui et 18 abstentions

*Article premier.* – Le Conseil municipal valide l'aménagement de la  
place de Hollande financé par des fonds privés, situé sur les parcelles du  
domaine public communal de la Ville de Genève N<sup>os</sup> 2985, 7630, 7631,  
7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste, fe. 51, Genève-Cité.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à conclure  
et à signer tous les actes et conventions nécessaires à cette opération.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier  
ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant  
partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Livia Zbinden